



Mes droits Quelles seront mes droits

Par **Hedan20**, le **15/12/2009** à **14:17**

Je travaille pour une société Française 35 ans, dont une grosse partie à l'étranger (25 ans). Je dispose pour mes missions à l'étranger d'un contrat local du pays, (pour le paiement de mes salaires et l'obtention de mes documents (Titre de travail et de séjour) conformément à la législation locale du pays. Également d'une lettre d'intention et d'un contrat avec ma société en France reprenant les mêmes termes du contrat local. J'ai 63 ans passés et mon contrat actuel à l'étranger (toujours appuyé d'un contrat avec la société en France) prend fin courant 2009. La société m'apprend qu'en raison de mon âge, et du manque d'opportunités, me propose de mettre fin moyennant une compensation couvrant le montant de ce qui reste pour avoir droit à une retraite complète (Il me manquera 2 années de cotisations à la fin de ce contrat) soit un an de salaire.

Quelles sont mes chances d'obtenir une indemnisation correcte? À quoi selon la législation puis-je prétendre. On m'a fait savoir qu'il y avait un plan de départ négocié pour les seniors mais que cela ne s'appliquait que pour le personnel France. Cela a été de 2 mois de salaires par année de travail.

Il faut savoir que je suis Français.

Merci pour éclairer ma lanterne sur ce sujet, et m'aider à évacuer le stress de la situation que je vis en ce moment.